

PRÉSENCES :

**Conseillers et
conseillères :**

Gaudet, Kenneth - président	Clare	
Samson, Blair - vice-président	Richmond	
Benoit, Alfred	Pomquet	
Breau, Jérôme	Truro	
Comeau, Lucien	Halifax	
Cottreau, Marcel	Clare	
d'Entremont, Jeanelle	Argyle	
DeViller, Clyde	Argyle	
Jacquard, Donald	Argyle	
Lavigne, Hélène	Annapolis	
LeFort, Léonard	Inverness	
LeFort, Marcel	Sydney	
Marchand, Louise	Richmond	<i>arrive à 9 h 20</i>
Middleton, Hank	Rive-Sud	
Surette, André	Halifax	
Thériault, Sophie	Clare	

ABSENCES

MOTIVÉES :

Craig, Marthe	Halifax
Larade, Joeleen	Inverness

PERSONNEL :

Comeau, Michel	directeur général
Goud, Audrey-Maude	secrétaire du Conseil
Saulnier, Janine	trésorière

OBSERVATEURS :

Amirault, Stephen	agent d'éducation, MEDPE
Comeau, Stéphanie	coordonnatrice aux communications

Samedi 28 septembre 2019

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL

Vérification du quorum

À 9 h, le président ouvre la réunion régulière du Conseil et constate le quorum.
Audrée-Maude Goud agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Léonard LeFort, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Réunion 255 (régulière), Siège social

Marcel Cottreau, appuyé par Marcel LeFort, propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre régulière du 22 juin 2019 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.2. Réunion 256 (spéciale), Bureau de Dartmouth

Léonard LeFort, appuyé par Sophie Thériault, propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre spéciale 256 du 24 août 2019 tel que présenté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

3.3. Réunion 257 (spéciale), Bureau de Dartmouth

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Lucien Comeau, propose d'adopter le procès-verbal de la rencontre spéciale 257 du 24 août 2019 tel que présenté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI AUX RÉOLUTIONS 255 et 256

Le suivi aux résolutions est déposé.

5. SURVOL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL

Les membres prennent un moment pour faire un survol des articles 11 « Participation aux conférences »; 12 « Nominations professionnelles »; ainsi que 13 « Modificatifs au règlement intérieur » de leur Règlement intérieur. Les membres soulignent certains endroits où des révisions seraient appropriées lors de la prochaine mise à jour de ce document.

Le bilan des notes et changements proposés depuis le début de l'exercice du survol du Règlement intérieur sera déposé à la réunion du Conseil du 2 novembre 2019.

6. RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020

6.1. INSCRIPTIONS NON OFFICIELLES

Les membres reçoivent le tableau des inscriptions non officielles en date du 6 septembre 2019 et du 19 septembre 2019. D'après les nombres de ces tableaux, on prévoit une augmentation approximative de 5 % dans la population étudiante du CSAP au travers la province d'ici le 30 septembre 2019.

Le tableau des inscriptions officielles en date du 30 septembre 2019 sera déposé à la réunion du 2 novembre 2019.

Mme Louise Marchand arrive à 9 h 20.

6.2. INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET DOTATION

Les membres discutent des succès et défis de la rentrée scolaire 2019-2020. Ils constatent que c'était une excellente rentrée comparativement aux années précédentes, surtout au niveau du transport scolaire.

Les membres reçoivent une mise à jour des infrastructures, du transport scolaire et de la dotation.

7. AFFAIRES DU CONSEIL

7.1. PLAN D'AFFAIRES 2019-2020

Conformément à la mise à jour que les membres ont reçue à la réunion régulière du 22 juin 2019, le Conseil attendait de recevoir le format préconisé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) pour l'élaboration du Plan d'affaires 2019-2020.

Le format préconisé fut reçu, le Plan d'affaires fut élaboré, et la date limite (normalement dans les 90 jours suivant la réception de la feuille de profil officielle), avait alors été repoussée, permettant ainsi une adoption à la réunion courante.

Résolution 258-01

Clyde DeViller, appuyé par Léonard LeFort, propose que le Conseil adopte le Plan d'affaires 2019-2020, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2. DATES DES RÉUNIONS HIVER-PRINTEMPS

Résolution 258-02

Hank Middleton, appuyé par Alfred Benoit, propose que le Conseil adopte les dates suivantes pour les réunions régulières du CSAP de janvier à juin 2020.

25 janvier / 29 février / 4 avril / 23 mai / 27 juin

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3. PROCÉDURE : CHOIX DES COMITÉS DU CONSEIL

Le processus de 2018-2019 pour les choix des comités du Conseil a vu un grand succès l'an dernier. Les membres procéderont alors de la même approche cette année; un sondage leur sera envoyé pour qu'ils puissent choisir les comités 2019-2020 sur lesquels ils souhaitent siéger.

Conformément aux pratiques du Conseil, le président étudiera les choix et priorités des membres afin d'arriver à une proposition des comités du Conseil qui sera déposée à la réunion du 2 novembre 2019 pour adoption officielle.

8. COMITÉ À HUIS CLOS (AVANT-MIDI)

André Surette, appuyé par Léonard LeFort, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Sophie Thériault, appuyée par Léonard LeFort, propose de mettre fin au huis clos pour la pause du dîner. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. COMITÉ À HUIS CLOS (APRÈS-MIDI)

Léonard LeFort, appuyé par Marcel LeFort, propose que le Conseil se réunisse à huis clos. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

André Surette, appuyé par Jeanelle d'Entremont, propose de mettre fin au huis clos et de retourner en assemblée régulière. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. RAPPORT DU COMITÉ À HUIS CLOS

Le vice-président indique que le Conseil a reçu de l'information sur les cas confidentiels 2018-11, 2019-01, 2019-04, 2019-18, 2019-19, 2019-20, 2019-21, ainsi que le rapport de suspensions.

Résolution 258-03

Léonard LeFort, appuyé par Marcel LeFort, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2019-04.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

NB - Le résultat du vote enregistré de la résolution 258-04 fut ajouté par motion à la réunion 260 du 7 décembre 2019.

Résolution 258-04

Jeanelle d'Entremont, appuyée par Sophie Thériault, propose que le Conseil accepte la recommandation du comité à huis clos dans le cas confidentiel 2018-11.

M. Blair Samson demande un vote enregistré.

Votes positifs : Alfred Benoit, Lucien Comeau, Marcel Cottreau, Jeanelle d'Entremont, Clyde deViller, Kenneth Gaudet, Donnie Jacquard, Léonard LeFort, Marcel LeFort, Louise Marchand, Hank Middleton, Sophie Thériault

Votes négatifs : Jérôme Breau, Hélène Lavigne, Blair Samson, André Surette

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX.

11. RAPPORTS D'ACTIVITÉS**11.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le rapport est déposé.

11.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général souligne quelques points de son rapport.

11.3. RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

Le rapport est déposé.

11.4. RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

Le rapport est déposé.

11.5. RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Le rapport est déposé.

11.6. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le rapport est déposé.

11.7. RAPPORT DU REPRÉSENTANT SUR PACE

Le rapport est déposé.

11.8. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AU C.D. IFNÉ

Le rapport est déposé.

11.9. RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE AUX JEUX DE L'ACADIE

Le rapport est déposé.

12. DÉPÔT

12.1. CORRESPONDANCE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres posent des questions qui portent sur les sujets suivants :

- Le projet pilote pour les enfants de 3 ans
- Les élections des conseillers scolaires
- Les critères d'admission

14. AVIS DE MOTIONS

14.1. AVIS DE MOTION : AVOCATS FRANCOPHONES

Le président fait un rappel qu'il avait déclaré cette motion irrecevable à la réunion 251 de janvier 2019 :

(Extrait du procès-verbal 251)

Le président indique que cette motion est irrecevable en raison qu'elle va à l'encontre de la résolution 167-01, adoptée le 7 mars 2009; mais que des discussions approfondies autour de la table du Conseil pour revisiter la résolution 167-01 seraient appropriées avant d'entretenir une autre motion. Conséquemment, ce sujet se trouvera à l'ordre du jour de la réunion du 6 avril 2019.

Le président souligne ensuite le résultat de la discussion du 6 avril 2019 :

(Extrait du procès-verbal 253)

Les membres discutent de la résolution 167-01 concernant les services professionnels en français pour déterminer si la résolution existante répond bien aux besoins du Conseil. Considérant l'aspect complexe de cette question, les membres délèguent l'étude de la question au directeur général et son équipe. Suite à l'étude, un rapport sera remis au Conseil.

Le président rappelle également une autre discussion qui eut lieu à la table du Conseil à ce sujet le 4 mars 2017, qui fut conclu que ce type de changement devrait être fait par l'entremise du Règlement intérieur du Conseil et non pas par motion afin d'éviter qu'une telle motion se fasse oubliée au fil des ans.

Considérant les raisons ci-hauts; et considérant que l'étude consignée par le Conseil n'a pas encore été reçue par le directeur général et son équipe, le président indique qu'il ne peut pas permettre la motion et la déclare irrecevable.

Jérôme Breau annonce qu'il conteste la décision de la présidence.

NB - Le prochain paragraphe ci-dessous a été ajouté lors de l'adoption du procès-verbal à la réunion du 2 novembre 2019.

Un membre demande directement à M. André Surette ces intentions lors de sa motion de 2009 à ce sujet. Celui-ci répond que son intention était que le CSAP n'avait pas besoin d'un avocat francophone, mais que les avocats qui venaient parler au Conseil devaient soit parler français ou avoir quelqu'un avec eux qui parle français. Les clarifications de cette motion sont disponibles dans le procès-verbal 166.

La décision de la présidence étant contestée, il y a un vote sans débat pour maintenir ou annuler la décision de la présidence, conformément au Règlement intérieur du Conseil.

LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EST MAINTENUE; À LA MAJORITÉ DES VOIX.

14.2. AVIS DE MOTION : RAPPORT ANNUEL DÉTAILLÉ CONCERNANT LES EMBAUCHES PRÉCOCES

M. Blair Samson présente sa motion :

Étant donné que le Conseil peut embaucher des enseignants supplémentaires (avec l'accord qu'ils seront placés là où ils sont nécessaires dans la province), le Directeur général présentera chaque année un rapport à huis clos indiquant le nombre d'enseignants embauchés, leur lieu de formation dans le système scolaire et la raison pour les placer dans cette région.

M. Jérôme Breau appuie la motion.

Le directeur général apporte une précision indiquant que la motion mentionne des « enseignants supplémentaires ». Il ne s'agit pas d'enseignants supplémentaires; mais d'enseignants « préembauchés ». L'exercice de préembauche permet au CSAP d'embaucher des enseignants en avance.

Les membres discutent de cette motion. Certains membres soulignent qu'un rapport détaillé tel que décrit dans la motion devient de l'information administrative et ne relève pas du mandat du Conseil; par contre, il est suggéré qu'un rapport indiquant le nombre d'enseignants préembauchés et à quelle école ils ont été placés pourrait faire partie du rapport des Ressources humaines qui sera déposé à la réunion du Conseil du 2 novembre 2019. Le directeur général confirme que cette dernière suggestion ne serait pas un problème.

Le président indique que le Conseil peut demander pour un rapport sans avoir besoin d'une motion. M. Blair Samson demande que sa motion passe au vote.

La motion étant appuyée est mise aux voix :

Étant donné que le Conseil peut embaucher des enseignants supplémentaires (avec l'accord qu'ils seront placés là où ils sont nécessaires dans la province), Blair Samson, appuyé de Jérôme Breau, propose que le Directeur général présentera chaque année un rapport à huis clos indiquant le nombre d'enseignants embauchés, leur lieu de formation dans le système scolaire et la raison pour les placer dans cette région.

MOTION REJETÉE.

Un rapport indiquant le nombre d'enseignants préembauchés et à quelle école ils ont été placés fera partie du rapport des Ressources humaines qui sera déposé à la réunion du Conseil du 2 novembre 2019.

14.3. AVIS DE MOTION : RÉUNIONS DU CONSEIL LES DIMANCHES

M. Blair Samson présente sa motion :

Étant donné que les deux dernières réunions du Conseil, la longueur de l'ordre du jour nous a posé des problèmes. Lors de la première réunion, nous avons dû retirer certains points de l'ordre du jour. La deuxième réunion s'est terminée tard dans l'après-midi et a rendu les déplacements très dangereux. Par conséquent, à l'avenir, nous devons nous réunir dimanche matin et nous aurons peut-être des réunions de comités si le temps imparti s'achève.

Je propose que, lorsque l'ordre du jour sera trop long pour se terminer à une heure raisonnable, nous aurons une réunion le dimanche où nous pourrions également tenir des réunions de comités en personne.

M. Léonard LeFort appuie la motion.

Les membres discutent de cette motion. Un membre mentionne que le Conseil s'était penché sur cette question dans le passé et que ça l'avait été décidé, à la majorité, que le président décide la durée des réunions en se basant sur l'ordre du jour. (Procès-verbal 239)

Le président apporte quelques précisions concernant la motion présentée. Il explique que les sujets qui avaient été enlevés de l'ordre du jour de la réunion d'avril et remis à la réunion de mai pouvaient attendre puisqu'ils ne pressaient pas. Le fait de les remettre a laissé la place pour que le Conseil reçoive deux présentations du public.

La réunion de mai, même avec les ajouts de la réunion d'avril, n'a vu aucun problème. Il mentionne également que bien que la réunion de juin s'était terminée à 18 h 05, il ne devrait pas y avoir eu de déplacement dangereux puisque les membres avaient des réservations d'hôtel en soirée à leur disposition et ceux qui désiraient quitter avaient encore trois heures de clarté pour voyager. Finalement, il explique que s'il croyait qu'un ordre du jour devait aller jusqu'au dimanche, qu'il le ferait et aviserait les membres en avance, conformément à la décision du Conseil de la réunion 239.

La motion étant appuyée est mise aux voix :

Étant donné que les deux dernières réunions du Conseil, la longueur de l'ordre du jour nous a posé des problèmes. Lors de la première réunion, nous avons dû retirer certains points de l'ordre du jour. La deuxième réunion s'est terminée tard dans l'après-midi et a rendu les déplacements très dangereux. Par conséquent, à l'avenir, nous devons nous réunir dimanche matin et nous aurons peut-être des réunions de comités si le temps imparti s'achève.

Blair Samson, appuyé de Léonard LeFort propose que, lorsque l'ordre du jour sera trop long pour se terminer à une heure raisonnable, nous aurons une réunion le dimanche où nous pourrions également tenir des réunions de comités en personne.

MOTION REJETÉE.

15. ÉCOLES DU CSAP

- 15.1. DEMANDE DE VOYAGE : École NDA
Provinces maritimes

Résolution 258-05

Léonard LeFort, appuyé par Jérôme Breau, propose que le Conseil scolaire accepte la demande de voyage de l'École NDA à Fredericton, NB; Saint-Jean, NB; Charlottetown, IPÉ; Moncton, NB; et Halifax, NS, pour les élèves de la troupe de danse La Swing du suête, du 15 au 23 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 15.2. DEMANDE DE VOYAGE : École secondaire de Clare
Montréal, QC

Résolution 258-06

Jérôme Breau, appuyé par Lucien Comeau, propose que le Conseil scolaire accepte la demande de voyage de l'École secondaire de Clare à Montréal, QC, pour les élèves de la 9^e année, du 13 au 16 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 15.3. DEMANDE DE VOYAGE : École secondaire de Clare
Moncton, NB

Résolution 258-07

Marcel Cottreau, appuyé par Jérôme Breau, propose que le Conseil scolaire accepte la demande de voyage de l'École secondaire de Clare à Moncton, NB, pour les élèves de l'équipe de Hockey masculin sénior, du 21 au 24 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 15.4. DEMANDE DE VOYAGE : École secondaire du Sommet
Centre Nautique l'Istorlet, Îles de la Madeleine

Résolution 258-08

André Surette, appuyé par Jérôme Breau, propose que le Conseil scolaire accepte la demande de voyage de l'École secondaire du Sommet au Centre Nautique l'Istorlet aux Îles de la Madeleine, pour les élèves de la 7^e année, au début du mois de juin 2020 pour une durée de cinq jours (mardi matin à samedi soir).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

16. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

La prochaine réunion régulière se tiendra le 2 novembre 2019 à l'École secondaire de Par-en-Bas.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 20, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Léonard LeFort propose de lever la séance.

Kenneth Gaudet, président

Audrée-Maude Goud, secrétaire du Conseil